

BIOCONTRÔLE

IRONMAX PRO® est un anti-limaces adapté à toutes les cultures, aussi bien en agriculture conventionnelle qu'en agriculture biologique.

La réussite de la lutte anti-limaces passe par la mise en place d'une approche globale, dans laquelle le choix du produit est une étape primordiale.

DE SANGOSSE recommande de respecter les 4 étapes du programme CIBLAGE.



Fiche d'identité

N° d'AMM : 2160226

Usages : Traitements généraux* Traitement du sol
*Limaces et escargots

Cultures : Toutes cultures et cultures sous abri

Substance active : 3 % phosphate ferrique IP^{MAX}

Recommandations : 4 à 7 kg/ha,

Applications : En plein, mélange et localisé

Pas de délai entre 2 applications

DAR/ZNT : 3 jours / 5 m



www.ciblage-anti-limaces.fr

* IP^{Max} : nom d'usage de la substance active phosphate ferrique contenue dans Ironmax[®] Pro.

IRONMAX PRO®, AMM N° 2160226 - Composition Phosphate ferrique IP^{MAX} 3%. Marques déposées, autorisation de mise sur le marché et fabrication : DE SANGOSSE - Lire attentivement les étiquettes avant toute utilisation et respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi. Usages autorisés, mode d'emploi et doses : se référer à la notice et à l'étiquette et/ou www.desangosse.fr et/ou www.phytodata.com. DE SANGOSSE SAS au capital de 9 828 225 Euros - 300 163 896 RCS Agen - n° TVA intracommunautaire FR 57 300 163 896 DE SANGOSSE - Bonnel - 47480 PONT DU CASSE - Agrément n° A001561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. Juin 2017 - Annule et remplace toute version préalable. Version actualisée des fiches produits disponible sur www.ciblage-anti-limaces.fr

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

ANTI-LIMACES BIOCONTRÔLE TOUTES CULTURES



IRONMAX PRO®
LA LUTTE ANTI-LIMACES EN HARMONIE

HOMOLOGUÉ
Toutes cultures



**UN CONDENSÉ
DE SCIENCE ET DE NATURE**

DE SANGOSSE

INNOVANT

UN CONDENSÉ DE SCIENCE ET DE NATURE

Mis au point au Centre de R&D DE SANGOSSE, IRONMAX PRO® bénéficie d'une composition originale et exclusive lui conférant des propriétés uniques.

Une formulation reconnue

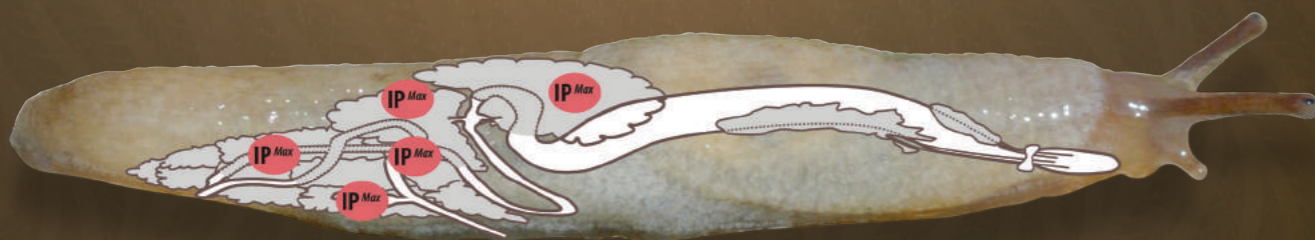


Une substance active optimisée

IP Max®*

Les appâts DE SANGOSSE bénéficient d'une formulation inédite et exclusive à base d'ingrédients issus du colza facilitant la **détection du granulé** par le mollusque et augmentant la **rapidité d'action** pour le contrôle du ravageur. Cette **rapidité d'action** provient également du savoir faire DE SANGOSSE grâce à la sélection et à l'**optimisation** de la substance active dénommée IP Max®*.

MODE D'ACTION

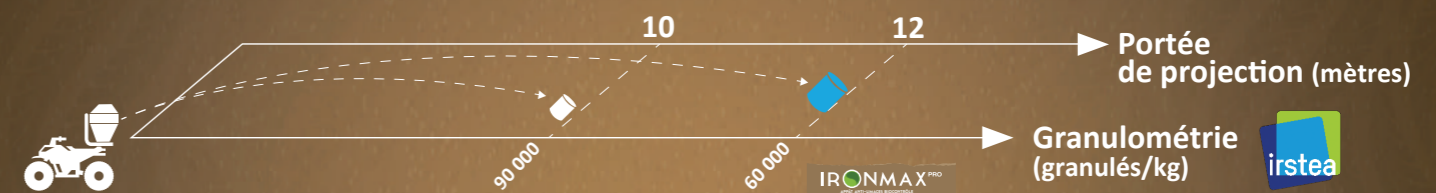


La substance active IP MAX® s'accumule dans l'intestin et la glande digestive. Cette accumulation perturbe le métabolisme du calcium entraînant un blocage de la digestion.

PERFORMANT

QUALITÉ D'APPLICATION

- Des granulés réguliers et résistants à la casse
- Particulièrement adapté aux applications grandes largeurs grâce à sa formulation en 60 000 gr/kg



RÉSISTANCE AU DÉLITEMENT

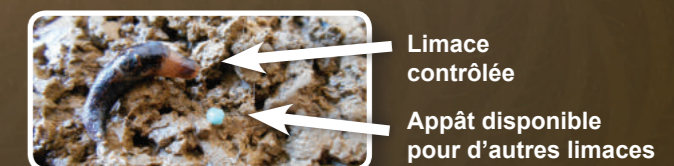
Les granulés d'IRONMAX PRO® ont une très bonne résistance aux conditions humides afin de protéger la culture dans le temps.



La résistance au délitement permet aux appâts de conserver dans le temps leurs qualités d'attractivité et d'appétence.

MAITRISE DE L'APPÉTENCE

Pour être consommé un granulé doit être du goût de la limace. Cependant, certains anti-limaces peuvent être surconsommés limitant le nombre de granulés disponibles pour d'autres limaces. Grâce à la formulation COLZACTIF et à l'IP MAX®, un granulé d'IRONMAX PRO® contrôle plusieurs limaces.



RAPIDITÉ D'ACTION

Grâce à la formulation COLZACTIF et à l'IP MAX®, dans les premiers jours après l'application, IRONMAX PRO® peut contrôler 6 fois plus de limaces que certains anti-limaces du marché.



IRONMAX PRO®
APPÂT ANTI-LIMACES BIOCONTRÔLE

DE SANGOSSE